

Alerte, le département tourne le dos à la prévention et la protection de l'enfance.

Des professionnels enfance, représentatifs de l'ensemble des Pôle Enfance Jeunesse (missions ASE) du Conseil Départemental des Yvelines, ont décidé d'alerter les pouvoirs publics sur la dégradation de leurs conditions de travail et du service rendu aux familles et aux jeunes Yvelinois.

Des réorganisations et de nouvelles missions accroissent leur charge de travail sans aucune création de poste, ni moyen supplémentaire (charge administrative croissante, mise en place d'astreinte de nuits et Week End ...). De ce fait, les files d'attente avant mise en œuvre de mesures enfances s'allongent et les professionnels sont contraints de prioriser la gestion de l'urgence plutôt que la prévention.

Par ailleurs, ces évolutions exposent les professionnels comme les familles à des risques, car les Travailleurs Sociaux Enfance peuvent enchaîner des journées complètes de travail avec des interventions de nuit sans repos compensateur.

En effet, jusqu'à fin 2018, un protocole dit « protocole parquet » répartissaient les missions d'urgence de protection de l'enfance entre les services enfances départementaux en journée et soirée et les services de police et de gendarmerie de nuit, en lien avec les foyers enfance et des cadres référents joignables au téléphone. Ce fonctionnement correspond à ce qui est mis en place dans de nombreux autres départements. Depuis début 2019, dans les Yvelines, ce sont les Travailleurs Sociaux Enfance qui font physiquement les interventions de nuits, WE et jours fériés. L'un des problèmes majeur est l'absence de moyens mis en place pour effectuer cette nouvelle mission.

Cela conduit par exemple des TSE à travailler en journée (parfois de 8h30 à 21h30) pour enchaîner sur une astreinte de nuit avec des interventions jusqu'à 3 H du matin, puis recommencer le lendemain matin une nouvelle journée de travail par des audiences au Tribunal pour Enfant...

Comment imaginer que la qualité du travail d'écoute, d'accompagnement, de prévention ne s'en ressent pas ? Comment imaginer que la conduite de nuit pour des placements d'urgence soit totalement sécurisée quand les professionnels sont ainsi malmenés et fatigués ?

Cette évolution s'est faite sans concertation, ni prise en compte de l'avis des professionnels.

Malgré de nombreux arrêts maladie dans les services enfances, malgré un vote Contre en Comité Technique, malgré les nombreuses alertes tant des représentants CGT que des agents lors de réunions de service, le département persiste dans sa démarche qui malmène les agents et les familles.

Aussi, les professionnels de l'enfance ont décidé d'agir pour défendre leurs missions (droit d'alerte et saisine du CHSCT, interpellation des décideurs, motion adoptée en Assemblée générale, communiqué de presse, initiatives symboliques etc...).



« Le département tourne le dos à la prévention et la protection de l'enfance ».

Photo symbolique du 5.02.2019 devant le centre de formation sociale des Yvelines